

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille quatorze

le 4 Avril

Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie,

sous la présidence de Mr Guy VICTOR

Date de convocation du conseil municipal : 31/03/2014

Présents : VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIE Daniel, MARTINHO Vanessa, SEGALA Corinne, CAUSSAT Thierry, DAUBAN Elanie, BERNOU Rodolphe, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France, BISET Bernard, SABATHE Frank.

M. Rodolphe BERNOU a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux
- Indemnité de fonction Maire et Adjointes

20/2014 : Election des délégués de la commune au Syndicat départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts modifiés du Syndicat départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne approuvés par arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2013,

Considérant qu'il convient d'élire, pour représenter la commune au Syndicat départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne, au sein du secteur intercommunal de Beauville pour former un collège, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, au scrutin secret à la majorité absolue.

Liste des candidatures :

Délégués titulaires	BISET Bernard	CARRIE Daniel
	BRANQUET Sylvie	SABATHE Frank
Délégués suppléants	LAFOSSE Jean-Marie	PICHAYROU Laurence

Premier tour se scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

BISET Bernard	2
BRANQUET Sylvie	13
CARRIE Daniel	13
SABATHE Frank	2
LAFOSSE Jean-Marie	13
PICHAYROU Laurence	13

Mme BRANQUET Sylvie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée
 M. CARRIE Daniel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué
 M. LAFOSSE Jean-Marie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué
 Mme PICHAYROU Laurence, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à bulletin secret,

- **DESIGNE**, pour représenter la commune au SDEE 47, au sein du secteur intercommunal d'énergie de Beauville :
 - Délégués titulaires :
 - Mme BRANQUET Sylvie
 - M. CARRIE Daniel
 - Délégués suppléants :
 - Mme PICHAYROU Laurence
 - M. LAFOSSE Jean-Marie
- **TRANSMET** cette délibération au Président du SDEE 47.

21-2014 Désignation des délégués au Syndicat Département EAU 47

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-6 et suivants,

Vu l'arrêté n°2013294-004 portant modification des Statuts du Syndicat Départemental EAU 47,

Vu les Statuts du Syndicat Département EAU 47 et notamment **l'article 4** relatif à l'administration du Comité et précisant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que la commune a transféré les compétences optionnelles eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Départemental EAU 47,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

ONT OBTENU :

M Rodolphe BERNOU = 15 voix

Mme Sylvie BRANQUET = 15 voix

DÉSIGNÉ :

Délégué titulaire : M Rodolphe BERNOU

Délégué suppléant : ME Sylvie BRANQUET

22-2014 Election des délégués au SIVU Chenil fourrière.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

A la suite des dernières élections municipales et conformément aux articles L 5212-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, il importe de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants représentant la commune au SIVU Chenil fourrière.

Vu l'adhésion de la commune de HAUTEFAGE LA TOUR au SIVU Chenil fourrière,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

Elit comme délégués au SIVU Chenil fourrière le délégué titulaire et suppléant dont les noms et renseignements suivent :

Titulaire :

- **Mme Elanie DAUBAN**, conseillère municipale

2 Lotissement Imbert 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

Suppléant :

- **Mr Thierry CAUSSAT**, conseiller municipal

7 Lotissement les terrasses de loubas 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

23-2014 Renouvellement des délégués au SIVU TRANSPORTS SCOLAIRES DE PENNE D'AGENAIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

A la suite des dernières élections municipales et conformément aux articles L 5212-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, il importe de procéder au renouvellement des délégués titulaires et suppléants représentant la commune au SIVU Transports Scolaires de Penne d'Agenais.

Vu l'adhésion de la commune de Hauteffage la Tour au SIVU Transports Scolaires de Penne d'Agenais,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

Elit comme délégués au SIVU Transports Scolaires de Penne d'Agenais les deux délégués titulaires et suppléants dont les noms et renseignements suivent :

Titulaires :

- **M. CAUSSAT Thierry**, conseiller municipal,
7 Lot les Terrasses de Loubas 47340 HAUTEFAGE LA TOUR
- **Mme SEGALA Corinne**, conseillère municipale,
10 Lot labau 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

Suppléants :

- **Mme MARTINHO Vanessa**, Adjointe au Maire,
Champs Grands 47340 HAUTEFAGE LA TOUR
- **Mme DAUBAN Elanie**, conseillère municipale
2 Lot Imbert 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

24-2014 Renouvellement des délégués au Syndicat intercommunal des transports scolaires du Villeneuvois

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

A la suite des dernières élections municipales et conformément aux articles L 5212-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, il importe de procéder au renouvellement des délégués titulaires représentant la commune au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Villeneuvois.

Vu l'adhésion en date du 23 juin 2010 de la commune de Hauteffage la Tour au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Villeneuvois,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

Elit comme délégués au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Villeneuvois les deux délégués titulaires dont les noms et renseignements suivent :

Titulaires :

- **M. CAUSSAT Thierry**, conseiller municipal,
7 Lot les Terrasses de Loubas 47340 HAUTEFAGE LA TOUR
- **Mme SEGALA Corinne**, conseillère municipale,
10 Lot labau 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

25-2014 Renouveaulement des délégués au Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée du Lot

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

A la suite des dernières élections municipales et conformément aux articles L 5212-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, il importe de procéder au renouvellement des délégués titulaires et suppléants représentants la commune au Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée du Lot.

Vu l'adhésion de la commune de HAUTEFAGE LA TOUR au Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée du Lot, dit Syndicat mixte à la carte.

Les cartes du SMAVLOT 47 sont les suivantes :

1. Compétences CARTE 1 : Aménagement du territoire, haut débit, tourisme et animation /conseil autour de la gestion de l'eau.
2. Compétence CARTE 2 : assistance technique à la maîtrise d'ouvrage « rivière »
3. Compétence CARTE 3 : maîtrise d'ouvrage de travaux en rivière sur le Lot
4. Compétence CARTE 4 : maîtrise d'ouvrage de travaux sur les affluents du Lot

Pour la commune de Hautefage la Tour, la demande concerne tout particulièrement la compétence CARTE 4.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

Elit comme délégués au Syndicat Mixte d'aménagement de la Vallée du Lot :

- **M. CAUSSAT Thierry, délégué titulaire et M. VICTOR Guy, délégué suppléant,** comme référent pour la carte 4 du SMAVLOT 47.

26 -2014 : Indemnités de fonction du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 04 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population :	840 habitants
Indemnité brute mensuelle :	31% de l'indice brut 1015

27 – 2014 : Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 04 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide *à l'unanimité* et avec effet au 04 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population : 840 habitants

1^{er} Adjoint : Indemnité brute mensuelle : 8.25 % de l'indice brut 1015

2^{ème} Adjoint : Indemnité brute mensuelle : 7,5 % de l'indice brut 1015

3^{ème} Adjoint : Indemnité brute mensuelle : 7 % de l'indice brut 1015

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°20-2014 au n° 27-2014.

Le Maire,
Guy VICTOR

